

## LES PORTS

## CHANDLER (QUÉ.)—LE PROJET D'INSTALLATIONS PORTUAIRES

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Travaux publics en rapport avec le projet d'installations portuaires à Chandler. Quand on a modifié le plan original, a-t-on communiqué avec les autorités locales, y a-t-il eu consultation ou échange d'idées avec elles, ou y a-t-il eu une décision unilatérale par les fonctionnaires de son ministère qui croient que l'on dépense trop pour la Gaspésie?

[Français]

**M. l'Orateur:** L'honorable député reconnaîtra que sa question, telle que posée, ne peut être jugée recevable à ce moment-ci et s'il désirait qu'elle soit débattue au moment de l'ajournement, il me fera plaisir de voir à ce qu'on lui accorde la priorité qu'elle mérite.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais que vous m'indiquiez, avec votre bonhomie habituelle, la raison pour laquelle ma question n'est pas recevable.

**M. l'Orateur:** Nous pourrions avoir une discussion à ce sujet au moment où l'ordre du jour aura été appelé.

## LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

## A PROPOS DE LA VERSION FRANÇAISE DES RÈGLES ET ORDONNANCES GÉNÉRALES

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Est-il en mesure de nous dire aujourd'hui quand seront publiées, en bon français, les règles et ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, la situation n'a pas changé depuis la dernière fois que j'ai répondu à la même question. Je vais communiquer de nouveau avec le président de la Cour de l'Échiquier.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre dit que la situation n'a pas changé et j'invoque le Règlement.

La dernière fois que j'ai posé cette question, le ministre a répondu que ses fonctionnaires faisaient tout leur possible et si la situation n'a pas changé, cela veut dire qu'ils n'ont pas travaillé.

Étant donné que j'ai posé cette question à plusieurs reprises, depuis le début de la session,—et c'est toujours la même histoire—j'aimerais demander à l'honorable ministre de la Justice s'il ne pourrait pas faire l'impossible

pour assurer la publication de ces règles et ordonnances générales d'ici la fin de la session, puisqu'il semble bien qu'on n'ajournera pas bientôt.

**L'hon. M. Turner:** La question est aussi importante pour moi que pour l'honorable député, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

## LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

## LA MODIFICATION DE LA STRUCTURE—LES DÉMISSIONS

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Étant donné que des élections ont lieu pour établir un conseil permanent de la Compagnie des jeunes Canadiens, essaie-t-on de modifier l'intention ou la structure originale de la CJC avant l'élection et la réunion du conseil permanent et, en particulier, le ministre fera-t-il rapport à la Chambre sur le service de planification de la CJC?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, il n'est pas question d'apporter des modifications à la loi établissant la Compagnie des jeunes Canadiens, du moins pas à ce moment-ci.

[Traduction]

**M. Mazankowski:** Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y a des membres de ce service qui ont présenté leurs démissions au directeur, se disant mécontents des changements apportés à la planification.

**M. l'Orateur:** Cette question devrait figurer au *Feuilleton*.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

## LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE TÉLÉPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES BRISEURS DE GRÈVE AMÉRICAINS

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ceci est en réalité une question supplémentaire à une question précédente au sujet de la grève des employés de la société téléphonique de Colombie-Britannique, et elle s'adresse au ministre du Travail. A la suite de rapports persistants d'après lesquels cette société emploie des briseurs de grève américains dans certaines de ses opérations, le ministère du Travail a-t-il examiné à